Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Annulation vente véhicule (refus produire documents)

Par CyrilB

Bonjour.

Je m'appelle Cyril, 26 ans, et je me permets de vous solliciter pour une malencontreuse histoire de vente de voiture.

Ce mardi 17 Janvier, j'ai réservé à distance (par virement bancaire) un véhicule d'occasion, à un professionnel, pour la somme de 1990 euros. Le vendeur m'a confirmé par mail la réservation du véhicule (pas de contrat, je sais c'est une erreur).

Je me suis présenté ce jeudi 19 Janvier pour récupérer le véhicule. Le gérant n'était pas présent et ne m'avait pas laissé comprendre que ce serait le cas.

Les employés, d'origine étrangère, ainsi que le gérant (au téléphone), ont refusé de me donner le certificat de cession et la carte grise, prétextant devoir prévenir la préfecture puis me l'envoyer par courrier.

J'ai hésité un moment puis refusé la vente. J'en ai averti le gérant au téléphone, qui a accepté le refus. Je lui ai renvoyé mes coordonnées bancaires aujourd'hui, sans réponse encore, mais je me méfie de la tournure que vont prendre les choses.

Je compte envoyer une mise en demeure de me restituer la somme pour annulation de la vente sous motif que le vendeur n'a pas rempli sa part du contrat. Il a refusé de produire les documents nécessaires. Passé le délai de 7 jours, je m'en remettrai à la justice.

Je compte bien entendu tâcher d'avoir sa coopération par téléphone mais il me semble que cette mise en demeure est requise.

Pourriez-vous me dire si je fais bonne route ?

En vous remerciant.

Par Tisuisse1

Pas de transaction par téléphone, c'est par écrit et par LR/AR qu'il faut négocier, pas autrement.